



Info Délits

Commune de Prangins

Janvier 2016



Direction prévention et communication

Gérant de sécurité
Sgtm Christian Lambiel
christian.lambiel@vd.ch

Urgence : 117

Route de Merly
1183 Bursins

021 557 44 66
079 941 05 46

Information particulière

Seuls les dommages à la propriété pour lesquels les auteurs ont été identifiés ainsi que les cas sériels sont pris en compte dans le résumé ci-dessous.

Date	délit	Endroit	Type	modus	Flag
Décembre 2015					
				Rien à signaler sur cette période	
Janvier 2016					
Me 20	Vol à la tire	ch. Sous-le-Bois b	Voie publique		
Sa 02	Vol dans un véhicule	Parking du Château	Parking/garage public	Porte	

- ⌘ **Cambriloge** : la dénomination correcte, selon le Code Pénal est le vol par effraction.
- ⌘ **Dommages à la propriété** : seuls les dommages à la propriété pour lesquels les auteurs ont été identifiés, ainsi que les cas sériels, sont pris en compte dans le résumé ci-dessus.
- ⌘ **Vol de véhicule** : concerne tous les véhicules à moteur, hormis les remorques/caravanes. Les cycles ne sont pas pris en compte.
- ⌘ **Flagrant délit (Flag)** 🚔 : auteur arrêté. Il s'agit uniquement de données opérationnelles et indicatives.

Conseil (s) du mois

Pour cette nouvelle année, la Division prévention criminalité a décidé de revoir la présentation et le contenu de la feuille Info-délits. Ce projet, qui était en cours à la fin 2015, voit le jour sous sa nouvelle forme, ce que nous vous proposons ce mois. Ces changements sont consécutifs à l'augmentation constante des communes partenaires et à une rationalisation du temps employé pour la rédaction de nos bulletins.

Les différents délits ne sont donc plus relevés manuellement depuis notre journal des événements par les différents rédacteurs, mais font l'objet d'une extraction qui nous est communiquée sous forme de grille par le bureau d'analyse et de coordination de la police cantonale.

Cette nouvelle méthodologie ne nous laisse plus grande latitude dans la saisie et le développement de notre communication, laquelle devient plus synthétisée. En effet, vous n'y trouverez plus les vols de cycles, à l'étalage ou de peu d'importance; ni certains dommages à la propriété et les véhicules ou individus aux comportements suspects.

Par contre, figureront toujours les vols avec/sans effraction (cambriolages), les dommages à la propriété (sériels ou identifiés), les vols de véhicules à moteurs et un certain nombre d'autres vols simples ou avec astuces.

La nouveauté dans ce bulletin d'information, réside principalement par l'ajout d'une rubrique « flagrant délit (Flag) ». Une mention sera visible lors d'une interpellation sur les lieux, à proximité ou à la suite d'une course poursuite.

Votre avis sur cette nouvelle présentation et manière de faire nous intéresse. Nous serions heureux de recevoir de votre part vos futurs commentaires.

Pour nous communiquer vos éventuels commentaires, veuillez utiliser les coordonnées de votre gérant de sécurité et non la messagerie de la Division prévention criminalité.

Christian Lambiel